

# Tribune - Mobilité internationale : ouvertures et points d'alerte.



Zone Franche, le réseau des musiques du monde, prend acte des récentes évolutions et salue les ouvertures vers plus de fluidité en ce qui concerne la circulation internationale.

La stratégie européenne en vigueur, avec l'instauration du certificat COVID numérique à partir du 1er juillet, tend à faciliter la mobilité des citoyens européens et à assouplir les conditions d'accès entre l'UE et certains pays tiers.

Cependant, la démarche continue de poser de nombreuses questions, quant à l'exercice de la liberté fondamentale de circulation des personnes et, pour notre secteur plus précisément, celle des artistes internationaux.

Aussi, si nous nous félicitons de certaines avancées positives, sous l'impulsion des autorités françaises et européennes, nous souhaitons soulever aujourd'hui des points d'alerte :

- Les vaccins sont devenus le sésame quasi incontournable pour voyager et leur accès continue de souffrir d'une inégalité criante (1% de la population vaccinée en Afrique, plus de 30 % dans l'UE). Comme d'autres, nous soulignons l'urgence d'un investissement massif de l'Europe et des pays développés pour mieux partager l'accès aux vaccins avec les pays du Sud.
- Vaccinées ou non, les personnes restent soumises aux procédures imposées par la crise sanitaire (tests, quarantaines, mesures dérogatoires) et nous continuons d'insister sur l'importance d'une égalité de traitement pour chacun et d'une transparence sur les

mesures en vigueur. Face aux surcoûts entraînés par l'application de certains dispositifs, nous en appelons également au soutien des partenaires publics et professionnels à l'endroit des acteurs culturels les plus fragiles.

- En dépit des dernières évolutions, l'accès au visa de court séjour reste toujours difficile pour un nombre important de professionnels artistiques extra-européens. Contrairement à d'autres secteurs, ils ont encore bien du mal à faire reconnaître la dimension impérieuse de leur activité, pourtant légitime, leur prestation ne pouvant être déplacée sans dommage économique et préjudice culturel. Aussi, nous réaffirmons l'impératif de reconnaître le caractère de motif impérieux pour le déplacement des artistes étrangers répondant aux conditions d'exercice de leur profession.
- Quelles que soient leurs origines, les artistes étrangers invités cet été dans les festivals, les lieux, les territoires, contribuent à nourrir la diversité et le dynamisme de notre vie culturelle. Impliqués dans de nombreux projets, échanges, collaborations, ils participent à la promotion des valeurs d'ouverture, de dialogue, de connaissance et de tolérance dont notre société a grandement besoin. Dans cette période encore incertaine et fragmentée, ils nous aident à faire un peu plus humanité ensemble et leur présence à ce titre est d'autant plus importante aujourd'hui.

Zone Franche reste disponible pour avancer sur ces questions et faire part de son expertise, dans le cadre notamment du [Comité Visas Artistes](#), et de son expérience de réseau national et international.